



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 25 - Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2018

Maîtrise de l'Energie

Programme de travaux pour l'année 2018

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	28/03/2018	Favorable unanime

Le budget 2018 de la Direction de la Maîtrise de l'Energie est consacré aux tranches annuelles de travaux dont les énergies renouvelables, ainsi qu'aux actions spécifiques.

Le budget 2018 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 720 267 €.

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

La DME gère un parc de 200 chaufferies. Chaque année, 6 à 8 sont entièrement rénovées du fait de leur vétusté, la durée de vie moyenne est d'environ 20 ans.

Aujourd'hui, l'âge moyen du parc de chaudière est de 16 ans. 15 chaufferies datent d'avant 1998, elles devront être rénovées d'ici 3 ans. Un remplacement de chaudière par une plus récente accompagnée d'une optimisation de fonctionnement (ajustement des programmations, modification des circuits...) entraîne une réduction de 25 à 30 % de la consommation d'énergie. Ainsi ces 3 dernières années, une vingtaine de chaudières ont été remplacées.

1. Poursuite du programme de rénovation des équipements : 197 000 €

Cette année, le programme se traduit notamment par la rénovation de :

- Remplacement de chaufferies vétustes 185 000 €
(Espace associatif Simone de Beauvoir, Superfos,
Ecole Arènes Restau scolaire, Friche Prés de Vaux, GS Jean Zay)
- Remplacement du système de régulation de La Rodia 12 000 €

2. Travaux de gros entretien et optimisation des installations : 298 267 €

- Calorifugeage de canalisations 33 267 €
- Remplacements d'automates et d'onduleurs 30 000 €
- Fournitures pour les interventions en régie 65 000 €
- Remplacement du groupe électrogène du CTM 100 000 €
- Réfection de canalisation de chauffage en vide sanitaire 26 000 €

- Travaux divers (changement brûleurs, conduite gaz...) 24 000 €
- Optimisation de l'alimentation électrique du CAM 20 000 €

3. Développement des énergies renouvelables, études et travaux : 220 000 €

- Installation de piézomètres en Centre-Ville (lieux à définir) pour définir un potentiel géothermique 30 000 €
- Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur l'atelier du CTM
* Une part de l'investissement est engagée sur le budget 2017 (166 K€) 65 000 €*
- Renforcement de la toiture de la cuisine centrale pour la mise en place de panneaux solaires 80 000 €
- Mission de MOE pour la rénovation de l'annexe du Palais des Sports 45 000 €

4. Mobilisation des acteurs du territoire : 5 000 €

Elle concerne la précarité énergétique (achat de kit économie énergie).

Remarque : Les enveloppes sont indiquées à titre indicatif

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme ci-avant proposé,
- d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations permettant l'exécution des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2018,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise en concurrence,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Bourgogne-Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2018, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON, M. FAGAUT et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 A.O. 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Maire.



Jean-Louis FOUSSERET,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 9